



ELECTION DE LA DELEGATION DE LA LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE POUR L'ASSEMBLEE FEDERALE

- APPEL A CANDIDATURE

La délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale comprend cinq postes : le Président de la Ligue – le Président délégué de la Ligue – le Président de chacun des Districts de la Ligue – un délégué des clubs participant aux championnats nationaux seniors libres – un délégué par tranche de 50 000 licences.

Personne n'est membre de droit de la délégation de Ligue pour l'Assemblée Fédérale. Dès lors, toute personne souhaitant intégrer la délégation doit formellement et officiellement faire acte de candidature, y compris pour les postes de "délégué Président de la Ligue", "délégué Président délégué de la Ligue" ou "délégué Président de District".

L'élection de la délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale aura lieu lors de l'Assemblée Générale de la LFNA du 7 novembre 2020 Espace Carat – Parc des Expositions et des Congrès du Grand Angoulême - 54 Avenue Jean Mermoz - 16340 L'Isle d'Espagnac.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert du 2 septembre 2020 au jeudi 8 octobre 2020, à minuit, cachet de la Poste faisant foi.

Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

**LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE
102 RUE D'ANGOULEME
16400 PUYMOYEN**

L'enveloppe doit porter la mention «**Election de la délégation de la LFNA pour l'Assemblée Fédérale**»

Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité définies aux articles 4, 6 et 7 des Statuts de la F.F.F.,
- toute candidature doit être présentée en binôme "titulaire + suppléant",
- l'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire correspondant au poste concerné : voir document appel à candidature en binôme